



## caution solidaire, avec séparation de corps et saisie

Par TITI10, le 31/10/2011 à 10:10

bonjour,

J'étais gérante de station service et caution solidaire avec mon mari pour garantir au pétrolier le carburant des cuves; après un dépôt de bilan conjoncturel, le pétrolier a fait valoir la caution solidaire ](bien sue je sois séparée de corps, avant la prise de l'affaire) et aujourd'hui, 14 ans après il poursuit: me concernant il y a eu un accord, après une saisie sur salaire, devant un tribunal d'un paiement mensuel que je respecte depuis, mais on vient de saisir le véhicule de mon mari sans nous avoir prévenu alors que nous sommes d'accord de prendre également pour lui un accord de versement mensuel mais l'huissier réclame l'accord et garderait le véhicule; ma question en prenant un accord mensuel, peut elle nous rendre le véhicule (mon mari est invalidite)

Et comment faire ?

en Vous remerciant

Sentiments les meilleurs

Pascale